

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

Compte Branche 21 de Baloise Belgium SA (ci-après « Baloise »), appartenant au Baloise Group.  
 Appelez le +32 3 247 21 11 pour de plus amples informations ou visitez le site web [www.baloise.be](http://www.baloise.be).  
 Autorité de contrôle compétente: la FSMA, Rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles. [www.fsma.be](http://www.fsma.be)  
 Document d'Information Spécifique a été établi le 25.02.2026.

**Le Compte Branche 21 est l'une des options d'investissement du produit Save Plan. Ce document complète le Document d'Informations Clés Save Plan. Afin de bien comprendre votre produit choisi dans son entièreté, il est important que vous lisiez les deux documents en profondeur.**

## En quoi consiste ce produit?

### Objectif

Le compte Branche 21 offre un taux d'intérêt garanti pendant une période de garantie de 8 ans. Un taux d'intérêt garanti est d'application à chaque nouvelle prime nette qui est versée lors de la prise d'effet d'une période de garantie ou qui nous parvient pendant la période de garantie à la suite d'un versement supplémentaire ou d'un transfert, pendant une première période de garantie de 8 ans. Après cette période de garantie, un nouveau taux d'intérêt est à chaque fois fixé pendant des périodes de garantie consécutives de 8 ans, celui-ci s'applique à la réserve constituée et aux versements supplémentaires. Le taux d'intérêt garanti actuel s'élève à 2,00%.

En fonction des résultats de Baloise, une participation bénéficiaire peut être attribuée au compte d'assurance de la Branche 21 choisi. Chaque année, l'Assemblée Générale de Baloise décide, en fonction des résultats et de la conjoncture économique, quelle participation bénéficiaire elle accordera au compte d'assurance de la Branche 21 choisi.

L'attribution de la participation bénéficiaire est incertaine au préalable, mais une fois qu'elle a été attribuée, elle est définitivement acquise. Pour entrer en ligne de compte pour une participation bénéficiaire, la police doit être en vigueur le 31 décembre de l'année pour laquelle la participation bénéficiaire est attribuée.

Si les primes sont entièrement investies dans le volet Branche 21, la participation bénéficiaire peut être répartie comme suit:

- 100% dans les comptes d'assurance de la Branche 21 selon la stratégie d'investissement que le preneur d'assurance a déterminée
- 100% dans le volet de la Branche 23 (au maximum 2 fonds de la gamme des fonds de la Branche 23, avec au minimum 10% par fonds)

Si les primes sont investies en partie dans le volet de la Branche 21 et en partie de le volet de la Branche 23, la participation bénéficiaire peut être répartie comme suit:

- 100% dans les comptes d'assurance de la Branche 21 selon la stratégie d'investissement que le preneur d'assurance a déterminée
- 100% dans les mêmes fonds de la Branche 23 et selon la même proportion de l'investissement de la prime du volet de la Branche 23

L'effet de la participation bénéficiaire sur le rendement est uniquement montré dans le "scénario de performance favorable", dans la rubrique "Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?"

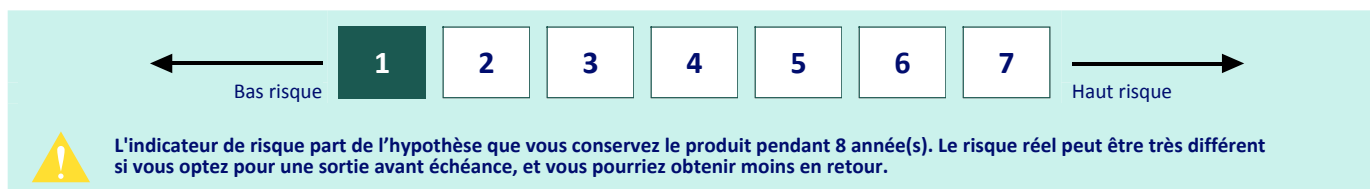
**La période de détention recommandée est de 8 an(s).**

## Investisseurs de détail visé

Le Compte Branche 21 s'adresse à l'investisseur de détail ayant des connaissances et une expérience pratique en matière d'assurances de la Branche 21, celui-ci choisit un rendement garanti avec un faible risque d'investissement et il dispose d'un horizon d'investissement d'au moins 8 ans.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

### Indicateur risques



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.

## Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur/ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée: 8 an(s)		Exemple d'investissement: 1 000 EUR	
Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 8 ans
<b>Minimum:</b>	<b>Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pouvez récupérer après déduction des coûts</b>	<b>998 EUR</b>	<b>8 520 EUR</b>
	Rendement moyen annuel	-0,2 %	1,4 %
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pouvez récupérer après déduction des coûts</b>	<b>998 EUR</b>	<b>8 520 EUR</b>
	Rendement moyen annuel	-0,2 %	1,4 %
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pouvez récupérer après déduction des coûts</b>	<b>998 EUR</b>	<b>8 520 EUR</b>
	Rendement moyen annuel	-0,2 %	1,4 %

# Document d'Information Spécifique

Scénario favorable	<b>Ce que vous pouvez récupérer après déduction des coûts</b>	<b>1 003 EUR</b>	<b>8 719 EUR</b>
	Rendement moyen annuel	0,3 %	1,9 %

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

## Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

## Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire
- 1 000 EUR par an sont investis

<b>Exemple d'investissement: 1 000 EUR</b>		
<b>Scénarios</b>	<b>Si vous sortez après 1 an</b>	<b>Si vous sortez après 8 ans</b>
<b>Coûts totaux</b>	<b>21 EUR</b>	<b>224 EUR</b>
Incidence des coûts annuels (*)	2,2 %	0,6 %

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,0 % avant déduction des coûts et de 1,4 % après cette déduction.

## Composition des coûts

Le tableau ci-dessous montre ce qui suit:

L'effet que les différents types de coûts ont chaque année sur votre rendement potentiel à la fin de la période de détention recommandée;

La signification des différentes catégories de coûts.

<b>Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie</b>		<b>Si vous sortez après 1 an</b>
Coûts d'entrée	2,0 % du montant que vous payez au moment d'entrée dans cet investissement. Il s'agit du maximum que vous pouvez payer ; vous pouvez payer moins. Ces frais comprennent les coûts de distribution de votre produit.	20 EUR
Coûts de sortie	0,0 % Les frais de sortie ne s'appliquent pas si vous conservez le produit jusqu'à la période de détention recommandée. Toutefois, des frais de sortie peuvent s'appliquer en cas de rachat anticipé.	0 EUR
<b>Coûts récurrents prélevés chaque année</b>		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,2 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit du coût total (TER) que nous et les sociétés de gestion avec lesquelles nous travaillons prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année dernière.	2 EUR
Coûts de transaction de portefeuille	0,0 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des frais facturés lors de l'achat et de la vente des investissements sous-jacents. Le montant réel varie en fonction du nombre d'achats et de ventes.	0 EUR
<b>Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions</b>		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

## Autres informations pertinentes

Chaque année, nous vous envoyons un aperçu de la situation au 1er janvier, des intérêts acquis et de la participation bénéficiaire acquise.

## Période de garantie branche 21

Si la police a été initiée en tout ou en partie dans la branche 21, la première période de garantie commence à la date de prise d'effet mentionnée dans les Conditions Particulières et se termine 8 ans après le dernier jour du mois qui suit le mois de la date de prise d'effet. Au cas où cette date de prise d'effet tomberait le premier jour du mois, la période de garantie prendra fin 8 ans après le dernier jour de ce mois. S'il y a abandon complet de la branche 21 pendant la première période de garantie, une nouvelle souscription à la branche 21 donne de nouveau lieu au démarrage d'une première période de garantie. La période de garantie suivante prend cours le premier jour suivant la date terme d'une période de garantie antérieure et se termine 8 ans après son début.

## Durabilité

Dans les yeux de Baloise, la durabilité signifie que nous faisons des affaires de façon responsable et axée sur le futur et que nous nous concentrons sur la plus-value que nous créons dans notre travail quotidien. Notre modèle de création de valeur, qui s'applique à l'ensemble du Baloise Group, correspond parfaitement à notre modèle d'entreprise et propose une vision globale de la durabilité. Ce modèle illustre comment Baloise crée une plus-value durable à partir de différentes sources - les collaborateurs, les clients, la société, l'environnement, les partenaires et les investisseurs. Vous trouverez plus d'informations sur notre site web <http://www.baloise.be/fr/sustainability>.